

DAGNEUX Le tour d'horizon

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

Le comité de rédaction de
l'équipe municipale

Directeur de publication
Bernard Simplex
Commission communication
P. Guérin - B. Simplex
A.M. Mazzière - D. Bernard
C. Bertho

Dépôt légal à parution

Le mot du maire

Chères Dagnardes,
Chers Dagnards,

Le 14 juillet dernier, nous avons inauguré les nouveaux équipements du centre-ville: la mairie, le centre multi-accueil et l'ancienne école de filles qui a retrouvé une nouvelle vie 130 ans après sa construction. Elle avait, en effet, été inaugurée le 14 juillet 1885.



Comme prévu, ces trois équipements sont opérationnels dès cette rentrée, pour la satisfaction de tous les utilisateurs. Nous ne pouvons que féliciter le personnel communal et les élus en charge du projet pour leur implication et leur professionnalisme qui ont permis de mener à bien toutes ces réalisations dans les délais.

Certains dentre vous étaient déçus de ne pas avoir pu visiter l'ancienne école de filles lors de l'inauguration. Aussi, je vous propose une séance de rattrapage le samedi 31 octobre 2015 entre 11H00 et 12H30. Les élus seront là pour vous accueillir et vous faire visiter ce bâtiment.

Dans les précédents bulletins, j'avais longuement évoqué mon inquiétude, partagée par de nombreux autres élus locaux, par rapport à l'article de la loi NOTRe qui prévoyait d'élire les conseillers communautaires au suffrage universel. Cette disposition élevait les communautés de communes en entités supra-communales ouvrant ainsi la voie à une disparition programmée des communes. L'Assemblée Nationale avait voté cet article en première lecture avant, finalement, de l'abandonner en seconde lecture.

Ceci nous permet de continuer, sans pression et de manière très pragmatique, l'effort de mutualisation des moyens avec les autres communes dans le cadre de la 3CM.

Le forum des associations du 5 septembre a été un grand succès et a encore démontré, s'il en était nécessaire, le dynamisme du tissu associatif de la commune.

Les associations ont encore un programme chargé en cette fin d'année et nous aurons ainsi l'occasion de venir les soutenir lors des manifestations qu'elles organisent. C'est aussi l'occasion de venir à la rencontre des bénévoles qui œuvrent toute l'année pour faire vivre notre commune.

Je vous souhaite un automne agréable ■

Bernard SIMPLEX

Week-end du jeu
organisé par Les Enfants du Val Cottey
en partenariat avec la Bibliothèque de la Cotteière
les 21 et 22 novembre 2015
la Salle des Bâtonnes.

Die économique

Foire de l'Union des Commerçants et Artisans de Dagneux et vogue annuelle au stade de Dagneux

La foire de l'Union des Commerçants et des Artisans de Dagneux (UCAD) se déroulera le dimanche 11 octobre de 10h à 18h au stade de Dagneux en même temps que la vogue annuelle.

Cette année, l'UCAD a décidé d'animer la foire sur le thème du cirque avec des clowns, jongleurs, cracheurs de feu...

Comme les années précédentes, de nombreux artisans et commerçants seront présents.

De plus, vous pourrez déguster la tarte tiflette géante, cuisinée devant vous par notre cuisinier Pascal Mazzotta (sur réservation au 04.78.06.42.35), pour seulement 8 euros.

Des tickets pour la vogue seront à gagner pour les plus jeunes.

De nombreux forains de la vogue ont répondu présent à l'appel cette année et nous les en remercions.

Ces manifestations sont des moments très conviviaux ouverts à tous.

Nous souhaitons vous voir venir massivement participer à cette journée.

Ambiance assurée...

l'UCAD.

Commerces en fête à Dagneux du 7 au 17 octobre

Depuis quelques années, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ain organise avec l'Union des Commerçants et des Artisans de Dagneux, un grand jeu offrant de nombreux lots à la clientèle des commerces de proximité.

Seront à gagner, par exemple, des abonnements au Parc des oiseaux, des pass pour les musées du département, des bons repas d'une valeur de 50 euros qui seront honorés chez des restaurateurs de l'Ain, ainsi que des poussettes de marché.

Vos commerçants vous espèrent nombreux lors de cette opération.

2015

8^e édition

Organisée par l'Union Commerciale et Artisanale de Dagneux

Fête foraine
Dim 11
OCTOBRE
10 à 18h

Animations
Buvette
Petite restauration
Tickets de manège à GAGNER
ENTREE LIBRE VISITEURS
au stade
DAGNEUX
TARIFLETTE 8€
Réservation conseillée
04 78 06 42 35
Ne pas jeter sur la voie publique

Organisée par l'UCAD en partenariat avec la CCI de l'Ain

Vos Commerces seront en Fête du 7 au 17 OCTOBRE à Dagneux

Découvrez les offres des commerçants & Artisans de DAGNEUX

Un grand événementiel avec de nombreux lots à gagner aux côtés de nos commerçants et artisans de Dagneux. C'est aussi l'occasion de venir à la rencontre des bénévoles qui œuvrent toute l'année pour faire vivre notre commune.

de Bonnes AFFAIRES à DAGNEUX

Commerçants et artisans de Dagneux, faites vous connaître, rejoignez l'UCAD, l'Union Commerciale et Artisanale de Dagneux - 04 78 06 42 35

Ne pas jeter sur la voie publique

Flash info 3 CM
Réunion publique sur le fonctionnement de la déchetterie le jeudi 15 octobre 2015 à 19h30 salle polyvalente de La Boisse



Die scoolaire

Petite enfance

Le nouveau centre multi-accueil a ouvert ses portes le 2 septembre. La structure, dénommée « Les Bambins du Cotthey », accueille les enfants qui fréquentent la halte-garderie, mais également de nouveaux enfants.

Les écoles

Après deux mois de repos bien mérité, les élèves ont repris le chemin de l'école. De nouveaux enseignants ont rejoints le groupe scolaire.

Ecole maternelle

A ce jour, 192 élèves sont inscrits à l'école maternelle. Madame Sandrine MATSOS succède à Viviane BERGERON au poste directrice.



Ecole élémentaire

En ce qui concerne l'école élémentaire, Madame FERRANTINI a accepté de prendre le poste de direction.

Les travaux d'aménagement de l'ancienne école de filles seront prochainement terminés et les élèves pourront prendre possession des locaux métamorphosés.

Le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire suit son cours. Une réunion d'information s'est tenue le 10 septembre dernier. Ont été conviés l'ensemble des enseignants, les représentants de parents d'élèves et de l'association des enfants du Val Cotthey.

Un planning des travaux a été proposé aux enseignants. Beaucoup de points seront abordés afin que la phase de travaux ait le moins d'impact possible sur l'apprentissage des élèves. Un groupe de travail sera chargé de trouver des solutions adéquates.

Le collège

Arrivée en janvier 2015 au collège Marcel Aymé, Madame FINO BARACCO, principale du Collège a fait sa première rentrée à Dagneux. ■



DAGNEUX

C'est la rentrée



Les élèves sont répartis de la manière suivante :

PS	Fabienne Jomard	28 élèves
PS	Anne Heredia et Delphine Grandcolas	30 élèves
MS	Vanessa Vedel	27 élèves
MS	Sandrine Matsos et Audrey Behoux	27 élèves
MS/GS	Emilie Bessieu	26 élèves
GS	Anita Seigneur	27 élèves
GS	Valérie Gros	27 élèves

L'équipe d'ATSEM reste quant à elle la même que l'année dernière.

Cette année compte 291 élèves répartis comme suit :

CP	Anne France AUBERT	26 élèves
CP	Gladwys CADET	27 élèves
CE1	Frédérique BLOCHET	24 élèves
CE1	Nicole DESBOIS	24 élèves
CE1	PERNOT Annabelle	24 élèves
CE2	Delphine BALLON	26 élèves
CE2	Emmanuelle DESHAYES	25 élèves
CE2/CM1	Cécile NORMAND VALMONT et Audrey BERTHOUX	14 CE2 et 10 CM1
CM1	Marilyne RAPAUX et Marion MULLIN	28 élèves
CM2	Laurent ALMODOVAR	26 élèves
CM2	Christine FERRANTINI et Christelle ROBIN	26 élèves
CLIS	Pauline MACE	11 élèves

Institution Saint-Louis

Effectifs rentrée scolaire 2015/2016 de l'institution Saint Louis :

Le nombre d'élèves inscrits en primaire et en maternelle est de 255, alors qu'il est de 643 élèves au collège
L'effectif total est de 898

SUPER U Montluel



16, cours de la Portelle - 01120 Montluel - 04.78.06.26.78
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h, le dimanche de 9h à 12h.

COURSES U.com Location ... pour vous, près de chez vous !

Restaurant

Le Terminus

Du lundi au vendredi, midi et soir



Tel. 04 72 25 06 60
www.letminus.net

1 Route de Paris - 01120 Dagneux - info@letminus.net



Urbanisme et travaux

DAGNEUX

Le Plan Local d'Urbanisme évolue

Depuis janvier 2014, la commune a mis en application son nouveau plan local d'urbanisme (PLU). Après une année pour s'approprier les nouvelles dispositions et les mettre en application dans le cadre de l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme, la commission "urbanisme" a proposé d'apporter quelques modifications.

D'une part, ces modifications doivent permettre d'apporter des précisions complémentaires nécessaires à la bonne traduction des documents et, d'autre part, de réaliser leur mise en compatibilité vis-à-vis de nouvelles réglementations survenues en 2014

Par arrêté de Monsieur le maire en date du 10 décembre 2014, il a été décidé d'engager une modification simplifiée du PLU pour traiter des sujets suivants :

- La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a supprimé les coefficients d'occupation du sol (COS). Cette suppression remet en cause la transcription réglementaire d'objectifs du PLU liés à la protection des paysages et à l'insertion des constructions dans leur environnement bâti. Pour répondre à ces objectifs, la modification concerne la mise en place de coefficients d'emprise au sol appelés CES pour les zones concernées.
- Certains emplacements réservés qui ont besoin d'être adaptés ou revus.

- Dans les zones agricoles, naturelles et forestières, les secteurs «Ae» et «Ne» ont des emprises dont les contours méritent d'être précisés. Il s'agit de compléter des cotes vis à vis des limites parcellaires de ces zones.

- Autorisations d'activités sportives et de loisirs privées au sein des zones d'activités intercommunales.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 juin au 22 juillet 2015 et le commissaire enquêteur a conclu sur un avis favorable.

La modification du PLU a été approuvée par le conseil municipal réuni en séance le 25 septembre dernier. ■

L'ensemble Cœur de village

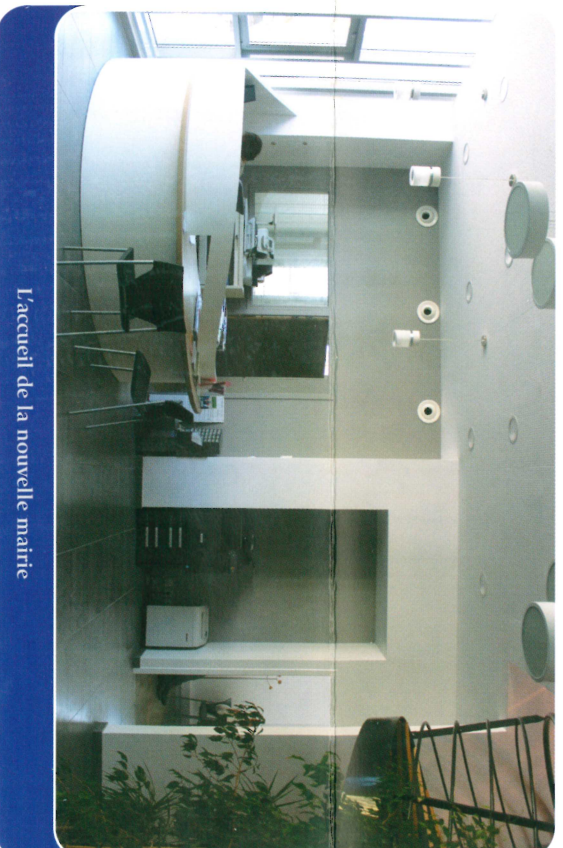
La nouvelle mairie



Facade de la nouvelle mairie



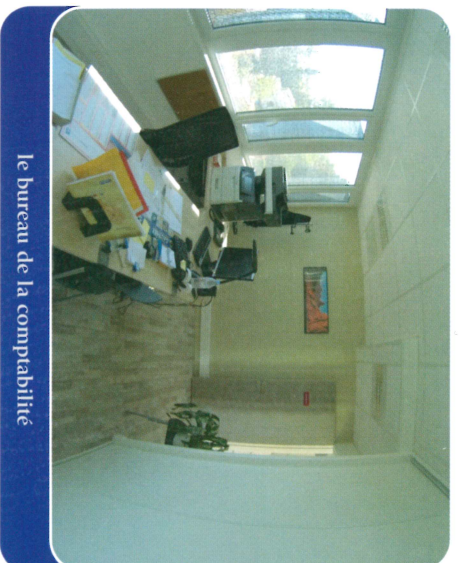
L'escalier central



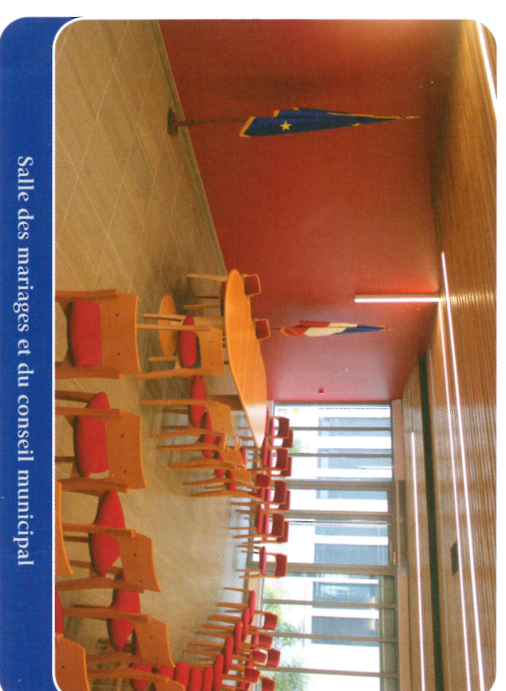
L'accueil de la nouvelle mairie



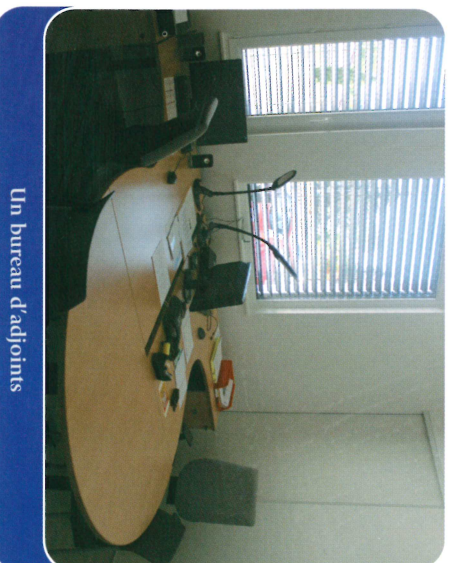
L'ascenseur permettant l'accès à tous les étages



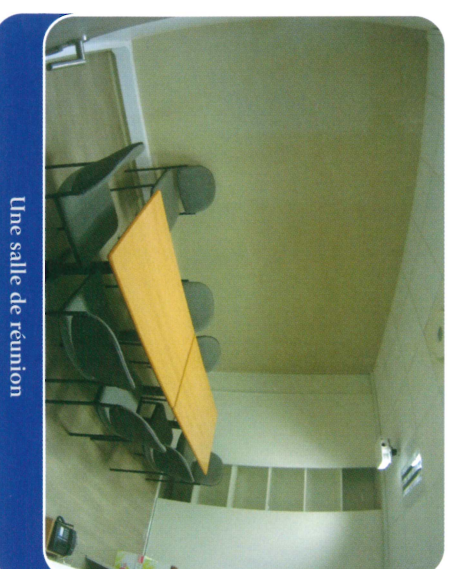
Le bureau de la comptabilité



Salle des mariages et du conseil municipal



Un bureau d'ajoints



Une salle de réunion



Verre de l'amitié lors de l'inauguration



DAGNEUX

Urbanisme et travaux

**L'ensemble
Cœur de village**

*L'ancienne
école de filles*



Facade de l'ancienne école des filles rénovée



Salle de motricité au rez-de-chaussée

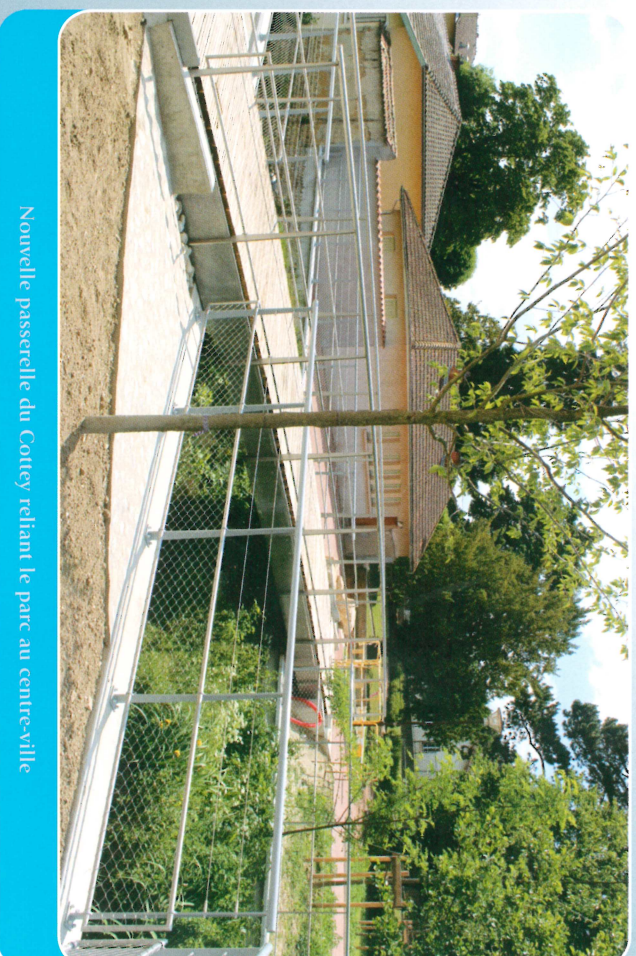


Déménagement de l'espace multimédia au premier étage



Classe d'informatique au 1^{er} étage

La nouvelle passerelle



Nouvelle passerelle du Cotey reliant le parc au centre-ville

Le centre multi-accueil



Entrée du multi-accueil Les Bambins du Cotey



Cour extérieure aménagée



Entrée aménagée avec coussins et casters



Aménagement d'espaces dédiés par activité



Salle d'activités

Informations locales et municipales

Règlement local de publicité : une réglementation communale

La réglementation nationale en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes n'est pas suffisante au regard des objectifs de qualité du cadre de vie qu'ambitionne la municipalité.

Le Conseil Municipal propose d'établir un Règlement Local de Publicité (RLP) afin de poursuivre ses efforts en matière de protection de l'environnement spécifique à la commune de Dagneux.

Il s'agira de mettre en place des règles locales permettant de contrôler la pollution visuelle sur l'ensemble du territoire communal et d'y établir une véritable cohérence.

La mise en place d'un RLP transfère l'ensemble des compétences relatives à l'instruction et au pouvoir de police de l'affichage, du Préfet vers le Maire.

La réglementation nationale est de concilier la liberté d'expression et la protection du cadre de vie et des paysages cependant le Maire d'une commune peut prendre l'initiative d'élaborer un Règlement Local de Publicité (RLP) pour instaurer des règles plus restrictives que la réglementation nationale.

Le RLP permet notamment d'adapter localement les dispositions prévues par la loi en matière :

- d'implantation (muraux, scellés au sol, sur toiture, etc...),
- de densité, de surface, de hauteur et d'entretien,
- de types de dispositifs autorisés (bâches, micro-affichage, dispositifs de dimensions exceptionnelles, etc...),
- de publicités et d'enseignes lumineuses.

Les prescriptions d'un RLP peuvent s'appliquer à l'intégralité du territoire communal ou suivant un zonage spécifique. Le zonage a pour objectif de protéger plus particulièrement certains secteurs à enjeux.

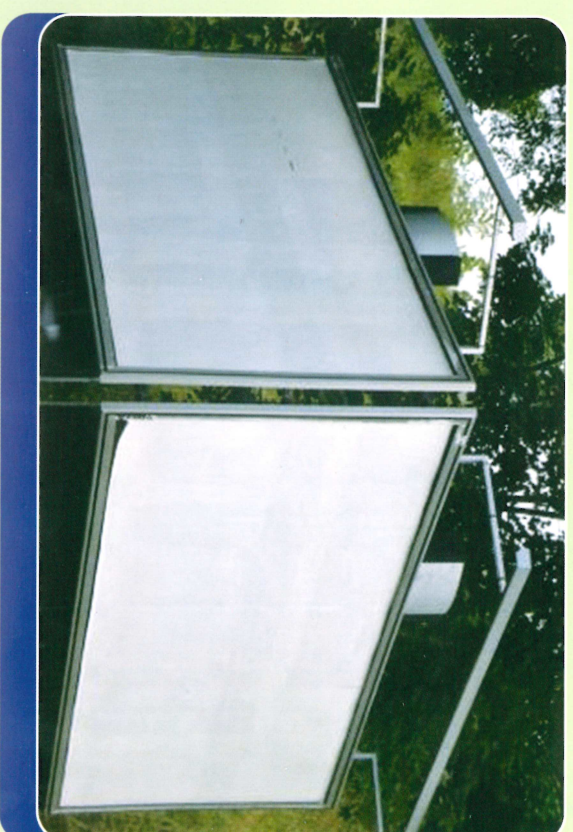
Le RLP est défini conformément aux procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Les objectifs d'un règlement local de publicité qui sont proposés sont les suivants :

- assurer une instruction et un contrôle local sur l'ensemble du territoire communal,
- porter une attention particulière à la qualité des paysages urbains,
- lutter contre la pollution visuelle en maîtrisant l'implantation des dispositifs publicitaires,
- diminuer les nuisances visuelles pour améliorer le cadre de vie des Dagnards,
- mettre en adéquation les règles d'affichage avec les impératifs de sécurité de la circulation urbaine,
- renforcer la sécurité des automobilistes,

▪ répondre aux besoins de communication extérieure des acteurs économiques locaux,

- renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville,
- établir des règles locales coordonnées avec les orientations du PLU,
- établir des règles simples, faciles à comprendre et à appliquer, ne représentant pas une surcharge administrative pour les commerçants et artisans,
- favoriser l'équité entre les acteurs économiques.



Afin d'atteindre ces objectifs, la rédaction des dispositions réglementaires se fera selon les axes suivants :

Actions pour les enseignes :


- favoriser l'esthétique des façades commerciales en limitant en nombre et en proportion les enseignes,
- instituer une règle d'harmonie esthétique sur les façades commerciales,
- encadrer les enseignes temporaires.

Actions pour les pré-enseignes et les publicités :

- maîtriser les dispositifs publicitaires de grand format,
- favoriser l'intégrité des façades en limitant la publicité sur ces dernières,
- encadrer les dispositifs publicitaires aux abords des voies publiques à forte circulation attirant l'attention des automobilistes.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, le 23 avril 2015 de prescrire l'élaboration du Règlement Local de Publicité sur le territoire de la commune.

Des consultations réglementaires sont actuellement en cours de réalisation et nous prévoyons de valider ce plan en début d'année 2016. ■



PERMIS :
voiture : AAC, B, B96, remorque, Borte auto, véhicule aménagé tout handicapé, accéléré
2 routes : AM (bsr), A1, A2, A

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

Auto-école CER CASNO

684 route de Genève - 01120 DAGNEUX
04 78 06 98 79



Les vendredis de 16 à 19h00
Parking du Commerce
Informations : mairie de Dagneux 04 72 25 11 80



DAGNEUX AUTO SERVICE
Thierry Branchy

Agent RENAULT
1460, route de Genève - 01120 DAGNEUX
Tel. 04 72 25 74 65
Email : dagneuxautoservice@orange.fr



Informations locales et municipales

Croix-Rouge française

Comme chaque année, pendant le dernier trimestre, les Délégués Bénévoles de la Croix Rouge, passeront chez vous, pour collecter des fonds.



Nous vous rappelons que tous les dons sont acceptés. Un reçu de donateur vous sera délivré de même qu'un reçu fiscal à partir de 8 euros (75% déductibles des impôts).

Ces dons permettront à la Croix Rouge de faire face aux urgences humanitaires : locales, nationales et internationales.

Merci de réserver un bon accueil à tous ces bénévoles.

Mauricette Odic
Responsable pour Dagnieux.



RECENSEMENT DE LA POPULATION



En janvier 2016 la commune, conjointement avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) procèdera à l'enquête de recensement de la population de Dagnieux.

Cette opération, qui sera menée du 21 janvier au 20 février inclus permettra de dénombrer toutes les personnes qui habitent sur le territoire communal quelle que soit leur nationalité.

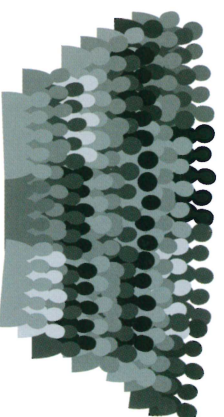
Le recensement fournira également des informations statistiques sur la pyramide des âges, la composition des familles, le parc

des logements, les déplacements quotidiens...

Le recensement est l'affaire de tous. C'est à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques.

C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire et doit être sincère.

La loi du 7 juin 1951 sur la statistique publique impose le secret sur toutes les réponses fournies. ■



EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION, LA MAIRIE RECRUTE

En vue du recensement de la population, la mairie recrute des agents qui devront impérativement être disponibles à temps plein pendant toute la période de cette opération ainsi que pendant la période de formation qui interviendra auparavant (2 demi-journées).

Les candidatures sont à adresser à la mairie de Dagnieux
Eplanade de la Mairie
01 120 DAGNEUX
avant le 15 novembre 2015.

Week-end du jeu

organisé par
Les Enfants du Val Cottey
en partenariat avec la
Ludothèque de la Côteire

les 21 et 22 novembre 2015
Salle des Bâtonnes.

Grandé Soirée PAELLA

avec animation musicale
Au profit de l'association

ENSEMBLE



ON DIT CAP !

ensembleonditcap.fr
Le 10/11/2015 à 20h
Espace des Bâtonnes
à DAGNEUX 01
Réservation au 06 73 95 83 81

Agenda des manifestations

Octobre

Vendredi 2 octobre : **Slot Car**, course de slot racing - 16 H à 23 H
Samedi 3 octobre : **Slot Car**, course de slot racing - 8 H à 20 H
Dimanche 4 octobre : **Slot Car**, course de slot racing - 8 H à 18 H
Lundi 12 octobre : **Société de chasse**, pot au feu - 12 H

Novembre

Dimanche 8 novembre : **Les enfants du Val Cottey**, Foire aux jeux et jouets 9 H à 18 H
Mardi 10 novembre : **Grande soirée Paëlla "ON DIT CAP !"** - 20 H
Mercredi 11 novembre : **Commémoration** - 11 H
Dimanche 15 novembre : **Deuil allemand**,
Jeudi 19 Novembre : **Fleurs et Nature**, bijoux en tissu - 19 H
Samedi et dimanche 21 et 22 novembre : **Week-end du jeu**
Samedi 28 Novembre : **Société de chasse**, vente de boudin - 8 H
Dimanche 29 novembre : **Atkido, stage** - 9 H à 12 H

Décembre

Vendredi 4 décembre : **Comité des Fêtes**, Téléthon, tous aux soupes - 18 h à 22 H
Samedi 12 décembre : **Fleurs et Nature**, marché de Noël - 10 H à 22 H
Dimanche 20 décembre : **Repas des Anciens** - 12 H

Flash info 3 CM



Réunion publique sur le fonctionnement de la déchetterie le jeudi 15 octobre 2015 à 19h30
salle polyvalente de La Boisse

Communauté de Communes de la Côteire à Montluel
85, avenue Pierre Cornouéche
01120 Montluel, cedex
Tel. 04 78 06 39 37 - Fax : 04 72 25 08 30
Mail : info@3cm.fr
Site web : www.cc-montluel.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

8 NOVEMBRE 2015

JOUETS
VETEMENTS
PUERICULTURE

Farfouille

DAAGNEUX Salle des Bâtonnes à 9h

Exposants à partir de 6h30
Prix de la table In20 = 6,5€
Prix de la table In60 = 10€
Installation à partir du 30 septembre
Centre de loisirs, 73 avenue à Dagnieux, tel 04 78 06 45 36